

Fleur Guy, réunion du Conseil scientifique des Maisons, 8 octobre 2021

« « Vous voyez les filles, c'est comme ça, c'est des crises, ça vient d'un coup, ça explose ». (Journal de terrain, juin 2012, cabinet d'une juge des enfants) » (p.44).

Pourquoi démarrer cette lecture commentée par une citation, et plus particulièrement celle-ci ?

Tout d'abord, cette citation résume bien une impression assez constante à la lecture de l'ouvrage, celle de phrases déjà entendues dans d'autres contextes de prise en charge et d'accompagnement des mineurs, et donc d'un questionnement qui dépasse celui des tribunaux pour enfants dans lesquels l'enquête se déroule. Ensuite, cette phrase donne particulièrement bien à voir le sujet de l'ouvrage : la différenciation que les acteurs de la justice opèrent au niveau des adolescents pris en charge, notamment en fonction de leur genre. Enfin, elle est également révélatrice de la méthodologie de l'ouvrage, qui s'appuie sur une enquête ethnographique et donc des données recueillies au cours d'observations.

Afin de caractériser cet ouvrage, écrit par Arthur Vuattoux, Maître de conférences en sociologie à l'Université Sorbonne Paris Nord, trois mots peuvent être retenus :

1. Il s'agit d'un ouvrage **scientifique** qui s'appuie à la fois sur un travail de thèse¹ et sur deux autres recherches menées collectivement².
2. Il s'agit d'un ouvrage très **pédagogique**, intéressants pour des étudiants ou personnes qui souhaitent s'initier à la démarche sociologique car l'auteur explicite la progression de son raisonnement.
3. Cet ouvrage s'inscrit dans une perspective **critique**. Dans la conclusion, il dit même opérer un « pas de côté hors des seules considérations académiques » (p.161) et interroge notamment la prise en charge de la déviance adolescente d'un point de vue politique, avec une focalisation des politiques publiques actuelles sur la répression.

¹ Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire. Enquête sur le traitement des déviances adolescentes par la justice civile et pénale dans la France contemporaine. Thèse de doctorat, Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

² Avec Amsellem-Mainguy Y., Coquard B. sur la « Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement » (INJEP) Rapport de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, remis à la Direction générale de la santé et avec Carayon L. et Matiussi J., 2018, « "Soyez cohérent, jeune homme !" Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes isolés étrangers à Paris », Revue française de science politique, vol. 68, n°1.

Afin de restituer la teneur de cet ouvrage, cette lecture commentée adoptera un plan assez classique en resituant, dans un premier temps, la démarche théorique et méthodologique de l'auteur, avant de relever, parmi les résultats de l'enquête, les points qui semblent importants à discuter pour des acteurs de la protection de l'enfance.

Il s'agit donc d'une enquête sur la justice des mineurs dans ces deux dimensions (civiles et pénales). C'est une originalité de l'ouvrage car ces deux dimensions sont souvent traitées de manière séparées. Ici, le parti pris est celui de ne pas « reproduire dans l'enquête sociologique les cloisonnements (relatifs) de l'institution » (p.7).

Le caractère relatif de ce cloisonnement a fait écho à une observation réalisée dans le cadre de ma thèse, lors d'assises nationales de la protection de l'enfance, au cours desquelles une juge des enfants racontait qu'elle était amenée à suivre des adolescents à la fois pour des affaires civiles et des affaires pénales, et qu'elle marquait la différence en mettant un paquet de bonbon sur son bureau pour les affaires civiles. J'avais gardé en mémoire cette anecdote car la nécessité de marquer la différence par le symbole du bonbon était, pour moi, révélatrice de la porosité entre les deux dimensions.

Pour résumer la question posée par l'ouvrage, on peut s'appuyer sur la quatrième de couverture : « La justice des mineurs traite-t-elle tous les justiciables de la même manière ». Pour l'auteur, il s'agit bien d'objectiver les discriminations institutionnelles qui ont cours au sein de la justice des mineurs, et qui produisent et reconduisent des oppressions de genre, mais aussi de race, de classe et d'âge. Il s'agit donc d'une enquête sur la justice des mineurs qui part de l'hypothèse que les adolescents pris en charge par la justice des mineurs sont traités différemment en fonction de leur genre, mais aussi de leur âge, de leur classe et de leur race.

Deux concepts majeurs sont mobilisés dans cet ouvrage : Tout d'abord celui de « genre », terme apparu dans le discours médiatique de ces dernières années mais qui a une antériorité forte au niveau scientifique en France et avant aux Etats-Unis. Il peut être défini comme « un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) »³. Deuxièmement, celui d'« intersectionnalité » qui désigne l'imbrication des rapports de pouvoir multiples dans l'expérience des personnes discriminées selon plusieurs formes de discrimination.

³ Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard (2008). Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre. Bruxelles : De Boeck, 246 pages

Les définitions et débats autour du concept de genre sont nombreux dans le champ scientifique, voir par exemple la synthèse réalisée par le carnet du Labo Junior « Genre : épistémologie et recherche » : <https://genere.hypotheses.org/532>

Pour analyser la manière dont le genre, l'âge, la race ou la classe interviennent dans le traitement des adolescents par la justice, l'auteur s'appuie sur une démarche ethnographique. On entre vraiment dans le tribunal pour enfant à travers les matériaux recueillis durant des enquêtes réalisées entre 2011 et 2016 au sein de deux tribunaux pour enfants.

L'auteur s'appuie principalement sur une analyse qualitative et quantitative de dossiers de jeunes. Cette analyse est complétée par des observations (d'audiences, d'un procès d'assises, du service éducatif auprès du tribunal, etc...) et des entretiens avec des professionnels de la justice, mobilisés avec le souci constant de donner à voir le fonctionnement judiciaire. Les données recueillies sont donc avant tout des discours, mais aussi des tableaux ou des schémas.

Les résultats de l'enquête sont présentés dans deux grandes parties, l'une consacrée uniquement à la question du genre et l'autre à la dimension intersectionnelle.

A partir de la description des différences de traitement entre filles et garçons, l'auteur met en évidence la manière dont l'institution judiciaire produit des normes de genre, avec notamment une « sexualisation et sanitarisation des adolescentes déviantes » qu'il démontre à travers la référence à la sexualité dans les dossiers et le recours au soin plus important pour les filles. Globalement l'auteur arrive à une confirmation de son hypothèse en démontrant, à différents niveaux, le traitement différencié des filles et des garçons, à travers plusieurs illustrations dont par exemple l'étude du procès de quatre jeunes « trois délinquants et une mère : chronique sociologique d'un procès aux assises » (**Lecture d'extraits p. 28-39**).

Ces constats l'amènent à parler de « discrimination institutionnelle », en se référant à une définition sociologique de la discrimination qui « souligne que les institutions intègrent, dans leur fonctionnement routinier, une multitude de normes et de pratiques ayant des effets discriminatoires, en dépit de leur apparente neutralité » (p.94).

Sur la perspective intersectionnelle, développée dans les trois chapitres de la deuxième partie, ce qui a vraiment retenu mon attention est le dernier chapitre, consacré aux « jeunes filles roumaines ». Cette catégorie utilisée par les acteurs a été retrouvée dans les deux tribunaux de l'enquête, bien que dans des proportions différentes. Dans ce chapitre, l'auteur laisse apparaître un traitement différencié entre celles que l'institution appelle « les jeunes filles roumaines » et les « domiciliées » avec un recours beaucoup plus important à la privation de liberté pour les premières (**Lecture d'extraits p.147 et p.154**).

Dans l'ensemble de ces résultats, un passage a particulièrement retenu mon attention en lien avec la protection de l'enfance. En effet, pour les acteurs de ce secteur, le fait de s'intéresser au tribunal pour enfant, donc à un avant de la mesure, décentre le regard, montre comment le foyer est un moment du parcours des jeunes et comment les décisions qui amènent au placement sont prises. **Lecture extrait p.125** : Dans ce passage, l'auteur s'intéresse à des profils qui ne trouvent pas leur place en foyer (violence, fugue...) qu'il met en lien avec le contexte de déviance parentale.

Pour conclure, je reviendrai sur l'intérêt de l'ouvrage dans la mise en évidence de discriminations institutionnelles. Il s'agit d'une entrée dans le quotidien du tribunal pour enfants qui est riche avec un matériau diversifié, présenté de manière très pédagogique, et qui met en lumière des catégorisations et discriminations qu'on retrouve en dehors des tribunaux pour enfants. Dans ma thèse, j'avais relevé l'usage de certaines catégories, notamment de celles de « jeunes des quartiers » sans pour autant aller jusqu'à étudier dans le détail un potentiel traitement différencié. J'avais aussi été interpellée par la dimension genrée, à travers l'importance du rapport au corps et au soin dans les activités proposés (maquillage, esthétique pour les filles...) et par le fait que les éducateurs relevaient la non-conformité des comportements des filles avec ce qui était attendu d'elles. L'approche exposée par l'auteur dans cet ouvrage pourrait donc être étendue à d'autres institutions de la prise en charge des jeunes et notamment dans les établissements au sein desquels les mesures s'appliquent. Une perspective serait également de pouvoir interroger les jeunes sur la manière dont ces discriminations sont perçues et vécues et d'approfondir la question de l'âge, qui reste peu explorée dans l'ouvrage.